

nions des membres particuliers, leur devoir manifeste était d'obéir aux instructions de notre corps.

Des honorables SÉNATEURS: Très bien.

Le très honorable M. MEIGHEN: Je me trouve donc forcé de proposer...

L'honorable M. DANDURAND: Je ne suis pas sûr que l'honorable collègue ait droit de proposer une motion. Le très honorable sénateur a épuisé ses droits de proposer des amendements.

Le très honorable M. MEIGHEN: J'ai proposé un amendement qui fut adopté. Il est présentement proposé de faire la troisième lecture du bill. Je ne m'en tiens pas à un seul amendement, mais je propose:

Que ledit bill, ainsi modifié, ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau modifié par la radiation:

(a) A la page 5: des lignes 28 à 35 inclusivement.

(b) A la page 7: des lignes 1 à 16 inclusivement.

(c) A la page 7: des mots "et des maisons non agricoles au Canada", aux lignes 18 et 19; du mot "toutefois" à la vingt-neuvième ligne; des lignes 29 à 35 inclusivement; et des mots "et des maisons non agricoles au Canada", à la trente-huitième ligne.

(d) A la page 11: des mots "ou des maisons non agricoles au Canada", lignes 41 et 42; des mots "et des maisons non agricoles au Canada", page 12, quatrième ligne; du mot "toutefois" à la onzième ligne; et des lignes 11 à 16 inclusivement.

(e) Page 14: des lignes 13 à 41 inclusivement.

(f) Page 17: des lignes 13 à 15 inclusivement.

Je remets l'amendement que je viens de proposer, et dont l'effet est précisément ce qu'avait déjà décidé le Sénat, rien de plus.

L'honorable E. MICHENER: Honorables sénateurs, le leader de notre côté propose un amendement qui représente réellement l'amendement original, omettant toutes les parties ne se rapportant pas à ceux qui ne sont pas cultivateurs.

Voici la situation de l'Ouest canadien telle que je l'entends. Les gens des villes et des cités, dans bien des cas, ont plus besoin de secours que les cultivateurs. Les marchands et autres ont donné du crédit aux cultivateurs, durant les mauvaises années, et nombre d'entre eux se trouvent ruinés en conséquence. Leurs demeures sont hypothéquées, et d'après moi, ils ont plus besoin que leurs hypothèques soient rectifiées que les cultivateurs des mêmes régions. Dans toutes les parties où les fermes ont souffert sérieusement, les villes et les villages ont souffert encore plus. Que cette mesure soit économiquement solide ou non, je préfère voter contre le bill tout entier que de voter contre certaines parties. Si nous rendons le bill applicable au cultivateur, soyons justes et rendons-le aussi appli-

Le très hon. M. MEIGHEN.

cable aux citadins et aux villageois qui ont enduré la chaleur et le poids du jour tout en aidant le cultivateur. Règle générale, le cultivateur se trouve mieux placé que l'homme des villes, car le premier arrive d'ordinaire à gagner sa vie, tandis que le marchand est ruiné.

Pour ces raisons, et malgré ma répugnance à m'opposer à mon leader, je voterai contre l'amendement.

Le très honorable M. MEIGHEN: J'aurais dû ajouter aux amendements:

Que les amendements conséquents nécessaires de numération et de changement, dans le texte des articles ou non, soient faits.

Son Honneur le PRÉSIDENT: L'amendement sera-t-il mis par écrit?

Le très honorable M. MEIGHEN: Si la Chambre veut bien m'attendre, je le finirai dans un moment.

Avec la permission de la Chambre, je relirai l'amendement. Je crains que Son Honneur le Président n'éprouve quelque difficulté à lire mon écriture. Je propose:

Que ledit bill, tel qu'amendé, ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit modifié par la radiation:

(a) Page 5, lignes 28 à 35, inclusivement.

(b) Page 7...

Des honorables SÉNATEURS: Inutile.

Le très honorable M. MEIGHEN: Je lirai la dernière partie:

...et que soient faits les amendements conséquents de numération et de changements, soit au milieu, soit au commencement d'un article.

L'honorable M. DANDURAND: Honorables sénateurs, mon très honorable ami (le très honorable M. Meighen) semble surpris que le comité permanent de la banque et du commerce ne se soit pas conformé aux instructions du Sénat d'apporter d'autres amendements au bill sur lequel le comité faisait rapport cet après-midi. Je n'ai pas lu attentivement l'amendement préconisé par le très honorable collègue, sur lequel se fondaient ces instructions, mais j'ai cru qu'il valait mieux retourner au comité et donner au très honorable vis-à-vis l'occasion de revenir de ses erreurs. Dès ce matin, le comité avait positivement rejeté son opinion, et j'espérais que si le comité se prononçait de nouveau en faveur du bill, le très honorable sénateur n'insisterait pas pour en retrancher une partie considérable. Le comité a confirmé son attitude, et le très honorable collègue revient à la charge, comme il en a, du reste, le droit; il demande l'appui du Sénat en faveur d'une motion rejetée deux fois par le comité. Avec tout le respect que je dois à la minime majorité qui fit adopter le premier amendement